

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:
MMA 405 COLLE METHACRYLATE 2 COMPOSANTS

UFI: QV10-D03W-Q005-QPPU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle pour colle à 2 composants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: ADHEKO SAS

Rue/B.P.: ZA Chatanay Nord

Parc Grinniaco

Place, Lieu: 38540 Grenay

France

E-mail: contact@adheko.com

Téléphone: +33 (0)4 74 09 82 35

Télécopie: +33 (0)4 74 60 81 17

Service responsable de l'information:

Service Technique / E-mail: contact@adheko.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA / INRS:

Téléphone: +33 (0)1 45 42 59 59 (en cas d'empoisonnement / in case of poisoning)

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 2 de 11

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient méthacrylate de méthyle et Acide méthacrylique.

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119452498-28-xxxx N°CE 201-297-1 CAS 80-62-6	Méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.	60 - 100 %
REACH 01-2119463884-26-xxxx N°CE 201-204-4 CAS 79-41-4	Acide méthacrylique Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 4; H332. Skin Corr. 1A; H314. STOT SE 3; H335. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): STOT SE 3; H335: C ≥ 1 %	< 3 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 3 de 11

Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Risque d'oedème pulmonaire. Une inhalation des vapeurs en fortes concentrations ou pendant une durée prolongée peut avoir un effet narcotique sur le système nerveux central.

Autres symptômes: Irritation des muqueuses, toux, maux de tête, état semi-conscient, vertiges, dyspnée, état inconscient.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: jet d'eau en aspersion.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme. En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits organiques de craquage, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 4 de 11

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de toute contamination. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Protéger du gel.

Température de stockage recommandée: 20 °C

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Ne pas stocker avec agents oxydants, réducteurs forts, amines ou peroxydes.

Ne pas stocker avec Acides forts, Métaux lourds ou Nitrate d'ammonium.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	Europe: IOELV: STEL	100 ppm
		Europe: IOELV: TWA	50 ppm
		France: VLE	410 mg/m ³ ; 100 ppm
		France: VME	205 mg/m ³ ; 50 ppm
79-41-4	Acide méthacrylique	France: VME	70 mg/m ³ ; 20 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 5 de 11

DNEL/DMEL: Indication sur Méthacrylate de méthyle:
DNEL court terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm²
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 13,67 mg/kg bw/d
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 208 mg/m³
DNEL long terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm²
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 208 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 74,3 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, local: 104 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 8,2 mg/kg bw/d
DNEL court terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm²
DNEL long terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm²

PNEC: Indication sur Méthacrylate de méthyle:
PNEC eau (eau douce): 0,94 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,94 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 5,74 mg/kg dw
PNEC station d'épuration (stp): 10 mg/L
PNEC terre: 1,47 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre combiné A/P conforme EN 14387.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants:

Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0,5 mm

Période de latence > 480 min

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver les vêtements de travail à part. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa

liquide

Couleur:

Forme: visqueux

Odeur:

blanc

Seuil olfactif:

caractéristique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 6 de 11

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C (méthacrylate de méthyle)
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	10 °C (méthacrylate de méthyle)
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
La température de décomposition:	non déterminé
pH:	non déterminé
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	1,32 log P(o/w) (méthacrylate de méthyle) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Tension de vapeur:	à 20 °C: non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité de la vapeur:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	aucune
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Test de séparation des solvants:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En présence d'agents réducteurs, de peroxydes et de métaux lourds, il peut se produire une polymérisation exothermique. Polymérisation dangereuse: Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire
Protéger du gel. Protéger de l'humidité.
Protéger de toute contamination. Stocker à une température ne dépassant pas 60 °C/140 °F.

10.5 Matières incompatibles

agent réducteur, agents oxydants, solutions alcalines fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 7 de 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix calculé: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix calculé: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix calculé (Aérosol): > 5 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 5.000 mg/kg (OCDE 402)

CL50 Rat, par inhalation (aérosol): 29,8 mg/L/4h

Indication sur Acide méthacrylique:

DL50 Rat, par voie orale: 1.320 mg/kg (OCDE 401)

DL50 Lapin, dermique: 500 - 1.000 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation (aérosol): 7,1 mg/L/4h

Symptômes

En cas d'inhalation:

Irritation des muqueuses, toux, maux de tête, état semi-conscient, vertiges, dyspnée, état inconscient. Risque d'oedème pulmonaire. Une inhalation des vapeurs en fortes concentrations ou pendant une durée prolongée peut avoir un effet narcotique sur le système nerveux central.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 8 de 11

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: > 79 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 69 mg/L/48h

Toxicité pour les algues:

ErC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): > 110 mg/L/72

Indication sur Acide méthacrylique

Toxicité pour les algues:

ErC50 Pseudokirchnerella subcapitata: 45 mg/L/ 72 h.

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 130 mg/L/ 48 h.

Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: 85 mg/L/ 96 h.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité: 94%/14 d (OECD 301 C), facilement biodégradable

Indication sur Acide méthacrylique:

Biodégradabilité: 86%/28 d (OECD 301 D), facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,32

Indication sur Acide méthacrylique:

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,93

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

En cas d'un épanchement de fortes quantités: Danger pour l'eau potable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet:

08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditionnement

Code de déchet:

15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

* = Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 9 de 11

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ONU 1133, ADHÉSIFS

ADN: ONU 1133, Adhésifs

IMDG, IATA-DGR: UN 1133, ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1

IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1133

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 640D

Quantités limitées: 5 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001

Conditionnement - Dispositions particulières: PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP8

Codification réservoirs: LGBF

Code de restriction en tunnel: D/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 640D

Quantités limitées: 5 L

EQ: E2

Équipement nécessaire: PP - EX - A

aération: VE01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 10 de 11

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-E, S-D
Dispositions particulières:	-
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T4
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP8
Arrimage et manutention:	Category B.
Propriétés et observations:	Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Flamm. liquid
Code de quantité exceptée:	E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

34 g/L

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H317 H335	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence:	P102 P261 P271 P280	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P333+P313 P405 P501	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: P5c.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 A

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT A

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 11 de 11

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Créée: 23/6/2023

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange

Eye Irrit.: Irritation des yeux

FBC: Facteur de bioconcentration

Flam. Liq.: Liquide inflammable

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

LIE: Limite Inférieure d'Explosivité

log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Corr.: Corrosion cutanée

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

UV: Ultraviolet

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.